

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique projet éolien de Magnac Laval

**De :** lomer jg <jglomer@hotmail.fr>

**Date :** Wed, 7 Nov 2018 21:16:06 +0000

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Bernard CROUZEVIALLÉ, Président de la commission d'enquête publique du « projet éolien Magnac-Laval »

Monsieur et Madame Lomer  
2018

2 rue de la Nougerie  
86290 JOURNET

Journet, le 8 novembre

publique

M. Bernard CROUZEVIALLÉ,  
Président de la commission d'enquête  
du « projet éolien Magnac-Laval » "

Monsieur,

Mon mari et moi résidons à Journet, à une quarantaine de kilomètres de Magnac-Laval et nous ne sommes pas directement impactés par le projet éolien. Cependant nous souhaitons vous faire part de notre vive opposition à la construction de ces 4 éoliennes à proximité de Magnac-Laval. En effet, nous pensons que Maillac-Laval et Journet font partie d'un même ensemble géographique cohérent, à la rencontre des 3 départements de l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne correspondant aux appellations du Boischaud Sud et de la Basse Marche. Ce coin de France bénéficie d'un paysage de bocage encore préservé, et à présent menacé par un véritable envahissement de l'éolien industriel.

Nous faisons partie de ces « nouveaux arrivants » qui permettent à ce territoire de maintenir sa population, retraités, résidents étrangers, résidents secondaires, qui ont choisi de vivre dans cette région en raison de la qualité de vie que nous y avons trouvée : nature préservée, beauté des paysages, sites patrimoniaux, calme... Et si des éoliennes de 180 m de haut étaient construites près de notre village, nous envisagerions de remettre en cause ce choix. Qu'en serait-il des autres « nouveaux résidents », déjà installés ou futurs ?

Nous pensons qu'une centrale d'éoliennes industrielles porterait atteinte au patrimoine naturel et patrimonial de ce coin de France, dont l'une des principales richesses et axe de développement est le tourisme et son impact sur l'immobilier, le BTP, le commerce et les services de proximité. Un sondage récent de l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre a montré que si des éoliennes sont visibles depuis leur lieu d'hébergement, entre 97% et 95% des touristes changent de destination (distance des éoliennes : entre 0 et 10 km) et 72% (éoliennes à plus de 10 km).

Nous nous permettons de citer la Question écrite adressée par Vincent Descoeur, député LR du Cantal, adressée à François de Rugy, le 2 octobre dernier :

*M. Vincent Descoeur alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et*

*solidaire, sur les fortes inquiétudes que suscite en milieu rural la prolifération des projets d'implantation de parcs éoliens, qui viennent dénaturer les plus beaux paysages de France et dégradent l'environnement et le cadre de vie de dizaines de milliers de personnes tout en compromettant durablement l'attractivité touristique des zones concernées.*

*L'impact sur les paysages s'aggrave d'ailleurs du fait des dimensions des nouvelles générations d'éoliennes qui atteignent des hauteurs supérieures à 200 mètres soit, à titre de comparaison, l'équivalent de la Tour Montparnasse à Paris.*

*Ce sacrifice des plus beaux paysages français, qui ne fait l'objet d'aucune planification, est d'autant moins acceptable que l'intérêt de l'énergie éolienne est de plus en plus contesté, y compris par les défenseurs de l'environnement et des énergies renouvelables.*

*Pour limiter le mitage et rassurer les habitants des zones rurales, il paraît opportun de revoir les distances minimales d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations, actuellement fixées à 500 mètres, pour les porter au minimum à 1 000 mètres, ou bien d'instaurer une distance minimale égale à 10 fois la hauteur de la machine comme cela se pratique dans d'autres pays.*

*Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de revoir ces règles de distance et quelles mesures il entend mettre en œuvre afin de reprendre la main sur le développement de l'éolien et rassurer les populations des zones rurales qui se trouvent cernées de projets.*

Pas moins de 14 projets éoliens dans un rayon de 18 km cumuleront leurs effets avec celui de Magnac Laval ! Et dans l'aire d'étude immédiate, une vingtaine de hameaux présentent une sensibilité forte : qui se soucie des nuisances subies par leurs habitants, souvent peu fortunés ou âgés, et donc les plus vulnérables ? de la perte de valeur de leur bien ? Quid de la personne âgée qui, pour raison de santé, vendra son bien pour un transfert (payant et très cher) à l'EPHAD ? Les enfants devront-ils aussi payer pour pérenniser le flux financier du promoteur ?

D'un point de vue environnemental, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale précise que la zone d'implantation des éoliennes de Magnac-Laval (bois, haies, milieux humides-Étang de Murat) présente des enjeux importants en matière de biodiversité, principalement pour l'avifaune et les chiroptères. De plus l'aire d'étude immédiate sur trouve à l'intérieur du couloir de migration des grues cendrées.

La MRAE préconise des mesures de bridage qui, **outre leur efficacité incertaine**, réduiront encore le taux de charge déjà très faible des éoliennes (22 %).

Par ailleurs, où est l'intérêt de cette énergie dépendant des caprices du vent, intermittent et aléatoire, et nécessitant de ce fait des centrales à gaz traditionnelles polluantes pour compenser. En Allemagne des centrales à charbon ont été remises en service pour compenser les irrégularités de la production électrique éolienne et au Danemark, qui est souvent cité en exemple de développement de l'énergie éolienne, la part des éoliennes dans la production électrique n'a pu être portée à 33 % que grâce à la capacité de régulation indispensable apportée par les réservoirs des centrales hydrauliques norvégiennes et suédoises.

L'éolien n'est pas une énergie propre : la construction d'une éolienne nécessite des quantités de matériaux importantes (béton, acier) dont la fabrication entraîne l'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, au long de leur cycle de vie, les éoliennes ne sont en aucun cas

nettement moins émettrices de gaz à effet de serre que les barrages et les centrales nucléaires ou même les panneaux solaires. De plus elles fonctionnent avec des aimants permanents composés en partie de terres rares extrêmement polluantes, de l'ordre de 700 kg de néodyme par éolienne.

En fin de vie d'un aérogénérateur, les exploitants s'engagent à démanteler l'éolienne et à retirer une partie du socle de béton ferrillé. Ils provisionnent 50 000 € par éolienne, mais tous les spécialistes s'accordent à penser qu'il faudrait au minimum trois fois cette somme.

En conclusion nous pensons que l'éolien industriel terrestre n'est pas, en l'état des connaissances actuel, une solution à la question de l'approvisionnement en énergie renouvelable et non polluante.

Sous couvert d'écologie et d'énergie renouvelable, l'enjeu n'est que financier et brasse des capitaux considérables. La baisse, malheureusement réelle, des dotations de l'Etat auprès des collectivités locales, est le prétexte d'un pillage en règle de nos campagnes pour le profit d'un petit nombre, et la destruction irrémédiable de notre milieu de vie pour tous.

Les sommes colossales engagées dans le développement des parcs d'aérogénérateurs géants ne pourront l'être dans d'autres domaines comme la recherche, les transports ou l'isolation, bien plus prometteurs en termes de réduction du CO2 et de création d'emplois.

Espérant avoir attiré votre attention sur les conséquences négatives de l'implantation d'éoliennes géantes sur le sort de ces territoires du Montmorillonnais et de la Haute Vienne, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Jocelyne et Jean

François Lomer